



CH-3003 Berne, OFEN

Aux destinataires figurant sur la liste de
distribution annexée

Berne, le 2 février 2012

**Modification de l'art. 13, al. 3, let. b, de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité
(OApEI) pour l'année tarifaire 2013 dans le cadre de l'ordonnance du DETEC**

Mesdames, Messieurs,

**Modification de l'ordonnance du DETEC concernant l'indemnité de risque pour les valeurs
patrimoniales nécessaires à l'exploitation des réseaux**

Mesdames, Messieurs,

Les modifications prévues portent sur le coût moyen pondéré du capital (CMPC) des gestionnaires de réseau. Le bailleur de fonds a droit à une indemnité de risque pour le capital immobilisé dans des réseaux existants ou devant être investi dans de nouveaux réseaux: d'une part, pour la mise à disposition du capital et, d'autre part, pour le risque de perte encouru. Cette indemnité de risque correspond à un taux d'intérêt calculé, le CMPC ou WACC (Weighted Average Cost of Capital). Ce taux se compose d'un taux d'intérêt sans risque correspondant au rendement des obligations de la Confédération d'une durée de 10 ans au cours des 60 mois écoulés, ainsi que d'une indemnité de risque. Cette indemnité sera adaptée chaque année, conformément à l'art. 13, al. 3, let. b, Ordonnance du 14 mars 2008 sur l'approvisionnement en électricité (OApEI; RS 743.71. L'Elcom adaptera le WACC en mars ou avril 2012.

Vous trouverez ci-joint les documents destinés à l'audition écrite. En font partie la liste de distribution, le rapport explicatif et le projet d'ordonnance.

Si vous souhaitez vous exprimer par écrit sur la modification de l'ordonnance, nous vous prions d'envoyer votre prise de position d'ici au **15 février 2012** à l'adresse suivante:

Office fédéral de l'énergie OFEN
Mühlestrasse 4, CH-3063 Ittigen
Adresse postale: CH-3003 Berne
Tél. +41 31 322 56 11, fax +41 31 323 25 00
contact@bfe.admin.ch
www.bfe.admin.ch



Département fédéral de l'environnement, des transports,
de l'énergie et de la communication DETEC
Office fédéral de l'énergie OFEN
Division Economie
M. Peter Ghermi
3003 Berne
ou à
peter.ghermi@bfe.admin.ch

Au cas où vous souhaiteriez un complément d'information sur ce dossier, le collaborateur responsable de l'Office fédéral de l'énergie, M. Peter Ghermi (tél. 031 322 56 24) répondra volontiers à toutes vos questions.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Office fédéral de l'énergie OFEN

Pascal Previdoli
Directeur adjoint

Annexes:

- Ordonnance du DETEC concernant l'indemnité de risque pour les valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation des réseaux
- Rapport explicatif
- Liste de distribution pour l'audition